

Assurance RC Décennale

Une couverture étendue et complète : dix (10) ans de garantie à compter de la réception définitive

Notre assurance couvre, avant toute recherche de responsabilité, les frais nécessaires aux travaux de réparation des dommages subis par l'ouvrage déjà livré à son propriétaire :

- Effondrement total ou partiel de l'ouvrage.
- Menaces d'effondrement total ou partiel de l'ouvrage.
- Dommages matériels émanant du gros œuvre et compromettant la stabilité de l'ouvrage.
- Menace à la stabilité résultant d'une erreur de conception, d'un défaut des matériaux ou d'un vice de la construction.
- Frais de démolition et de déblai.

Prise en charge de la responsabilité civile commune de tous les intervenants à la conception et à la construction l'ouvrage

Pour de plus amples informations contactez nos agences.



Générale des Assurances
On vous croit, on vous suit

Siège social : Immeuble Espace Fadima
avenue du Président Sankoulé Lamizana
01 BP 6275 Ouagadougou 01
T. (226) 50 31 77 72 / 50 30 87 16 - F. (226) 50 30 87 17
e-mail : g.assur@fasonet.bf

Générale des Assurances, "R.C. Décennale"



Générale des Assurances
On vous croit, on vous suit